

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 7

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un cercle vertical de 9,5 cm, divisé sur argent en $1/2$ grades, est fixé sur l'axe de rotation de la lunette.

La division est faite sur la tranche du cercle ; le vernier donne les 2' centésimales.

Le bâti de la lunette porte un niveau longitudinal parallèle au plan de visée.

Le bâti ou support de la lunette est vertical. Il peut être enlevé facilement et placé sur une règle avec semelle mobile et niveau transversal, de façon à constituer ainsi une excellente *alidade topographique*.

En résumé, l'instrument peut fonctionner comme cercle d'alignement et boussole stadimétrique, instrument de nivellement et alidade topographique.

Il est construit, soit pour être placé sur un trépied, genre niveau, avec tige de fixation filetée à ressort, ou bien sur trépied à plateau permettant un déplacement latéral de l'instrument pour en faciliter la mise en station. Son poids est de 3,3 kg, sans trépied. C'est donc un instrument très portatif.

La division des cercles peut aussi être faite en 360°. H. P.



Chronique forestière.

Cantons.

Vaud. *Réunion de la Société vaudoise des forestiers, les 23 et 24 juin 1911, dans le Valais.* Dans sa séance d'hiver, l'assemblée générale des membres de la Société avait décidé de sortir cette fois des limites de notre canton, et M. J. Darbellay, Inspecteur des forêts du Ve arrondissement valaisan, à Martigny, s'était chargé d'organiser notre réunion d'été dans son arrondissement.

La séance administrative eut lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Martigny. Y assistaient environ 120 personnes, parmi lesquelles M. Couchepin, conseiller d'Etat, chef du Département de justice et police, qui remplaçait M. Kuntschen, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics, retenu à Berne par ses fonctions de Président de notre haut Conseil national, M. Lorétan, inspecteur cantonal des forêts, à Sion, M. J. Darbellay, notre aimable cicérone, assisté d'une quinzaine des gardes forestiers de son arrondissement.

M. Badoux, président, donne lecture de son rapport sur les pépinières scolaires forestières dans le canton de Vaud en 1910. De ce rapport très documenté, nous extrayons ce qui suit : L'augmentation du nombre des pépinières scolaires a été plus forte durant l'année 1910 que pendant les années précédentes ; nous avons à enregistrer 5 nou-

velles pépinières, ce qui porte le nombre total à 50. L'augmentation de la surface est de 23,70 ares et l'étendue totale atteint maintenant 260,59 ares. Peu à peu on arrive à la suppression de pépinières n'ayant que ce but mercantile de produire des plants pour la vente, car de plus en plus les autorités communales savent discerner le vrai but de ces pépinières, qui est de servir à l'instruction de l'enfant, de lui apprendre à aimer la forêt, et à s'intéresser aux multiples travaux dont elle est l'objet. Il a été semé au total 103,1 kg de graines de différentes essences (104,5 kg en 1909); malheureusement l'épicéa entre dans ce chiffre pour une beaucoup trop forte proportion (41 % en 1910, 33 % en 1909). Il a été extrait des pépinières scolaires, pour mettre à demeure 154,240 plants (81,970 en 1909); ici encore nous voyons l'épicéa en première ligne avec une proportion de 83,4 % (79 % en 1909). Il a été repiqué 261,840 brins, se répartissant sur 17 essences et dans la proportion suivante : 90,7 % résineux et 9,3 % feuillus. Le nombre des pépiniéristes atteint 1240, c'est-à-dire le 2,5 % environ du nombre total des écoliers vaudois. Un instituteur a émis le vœu dans son rapport, que les pépinières soient mixtes, c'est-à-dire qu'elles soient composées d'arbres forestiers et fruitiers. Il serait évidemment très désirable qu'on cherche à remédier à une situation pour laquelle nous sommes nettement en infériorité vis-à-vis de plusieurs cantons, mais appartient-il à notre Société d'inscrire cette nouvelle question à son programme? Doit-elle provoquer la création de pépinières mixtes en recourant peut-être à l'aide de sa puissante sœur, la Société vaudoise d'agriculture, ou bien doit-elle rester dans ce qu'elle a considéré jusqu'ici comme son champ naturel d'activité, la pépinière scolaire *forestière*, et n'en pas sortir? C'est là une question que le Comité se propose d'étudier prochainement. En résumé, les pépinières scolaires forestières vaudoises se sont développées normalement en 1910, et ce développement suit une marche progressive.

M. W. Borel, inspecteur cantonal des forêts, à Genève, donne connaissance de son rapport sur les résultats des concours ouverts entre les gardes de triage, membres de la Société. Le jury, composé de MM. du Pasquier, de Gendre, inspecteurs forestiers à Areuse et Fribourg, et Borel à Genève, fait au début quelques observations sur les travaux en général; entre autres, il constate qu'il y a trop d'extraits de livres ou de cours et pas assez d'idées personnelles. Le Comité, après avoir examiné les propositions du jury, a décidé de répartir comme suit la somme de fr. 100.— affectée à ces concours :

1 ^{er}	prix de fr. 40.—	à Adrien Besson,	garde de triage	à Apples
2 ^e	" " "	20.—	à Eug. Capt,	" " " à l'Orient
3 ^e	" " "	15.—	à H. Stäger,	" " " à Valengin
4 ^e	" " "	15.—	à Alf Courvoisier,	" " " à Fiez
5 ^e	" " "	5.—	à Eug. Badel,	" " " à Gimel
6 ^e	" " "	5.—	à Ulysse Collet	" " " à Penthéraz

Un 7^e concourant a présenté un travail qui n'a pas été récompensé. Ensuite M. Badoux, président, remercie les concourants, félicite les lauréats, et encourage les moins méritants en leur souhaitant une meilleure chance une autre fois.

La question de l'Agenda forestier revient sur le tapis; M. Petitmermet, inspecteur forestier, annonce au nom du Comité que M. Sack, notre éditeur, veut bien continuer l'impression de l'agenda, malgré les résultats plutôt défavorables récoltés jusqu'ici. Il propose de laisser au Comité le soin de s'en occuper.

Pour remplacer un membre du Comité, démissionnaire, l'assemblée générale nomme M. H. Chambovey, garde de triage à Ollon.

Enfin arriva la pièce de résistance de la séance, la conférence de M. J. Darbellay, inspecteur des forêts à Martigny, sur l'arrondissement d'Entremont, puis sur l'aménagement et l'exploitation de la forêt valaisanne en général. Un résumé de cette conférence est difficile, sinon impossible. Tout se tenait, tout s'enchaînait. Ce qui est principalement ressorti de cette conférence, c'est la lutte incessante et souvent pénible de l'habitant et propriétaire de forêt avec l'administration chargée de faire appliquer la loi, comment les anciennes coutumes et habitudes, telles que le parcours du bétail, la récolte de la faine et de la feuille, l'arrachage des semis naturels au bord des pâturages, ont de la peine à être déracinées de l'esprit du peuple. Nous croyons savoir qu'un travail sur la forêt valaisanne va paraître sous peu dans le Journal, ce serait donc anticiper que de développer davantage la causerie de M. Darbellay; disons seulement que le silence le plus absolu qui n'a cessé de régner du commencement à la fin, a assez prouvé au conférencier combien son exposé a captivé et intéressé tout son auditoire.

Au banquet, servi à l'Hôtel du Mont-Blanc, M. Darbellay souhaite la bienvenue aux forestiers vaudois dans son arrondissement. M. le conseiller d'Etat Couchepin prend ensuite la parole, témoigne de la bienveillance des autorités valaisannes envers la forêt et les forestiers et espère qu'un contingent pareil de „baillis“ produira une impression salubre sur la population des vallées que nous traverserons.

Après le banquet, nous traversons la pittoresque ville de Martigny pour aller prendre le M.-O. jusqu'à la halte des Valettes, d'où nous partons à pied, en traversant les forêts de Bovernier et de Champex, situées sur le flanc du Catogne, jusqu'au village de Champex. La journée se termina très agréablement, par un souper et une gaie soirée familière qui se prolongea jusque tard dans la nuit.

Le programme du lendemain dût être légèrement écourté à cause de la pluie, ce qui était vraiment dommage, car après avoir traversé les forêts bourgeoises d'Orsières et passé le village de Praz-de-Fort, le glacier de Saleinaz attirait bien des regards. Mais le temps était décidément trop peu clément, une fois même, la pluie chassée en vraie

bourrasque nous obligea à chercher un abri dans un petit mazot encore vide de foin, et là commença la discussion de la conférence de M. Darbellay, qui n'avait pu trouver place après la séance, faute de temps. En fait de discussion, ce fut plutôt une avalanche de questions auxquelles M. Darbellay répondit fort aimablement en donnant tous les renseignements désirables. Une de ces questions principalement provoqua chez notre chef de course un très intéressant exposé, c'est celle des demandes de coupes et des martelages. Le morcellement des propriétés ne pouvant être fait au-dessous d'une surface de 10 ares, il arrive forcément qu'un seul et même fonds boisé appartienne à plusieurs individus qui sont alors des „ayants-droit“ à ce fonds. Le bois est rarement vendu, il est réparti entre les ayants-droit suivant leurs besoins. Un de ceux-ci, voulant faire une réparation à son mazot, ou même construire, fait une demande de coupe à un moment déterminé de l'année, alors l'inspecteur des forêts va marteler la quantité demandée, si elle est reconnue justifiée. Les quantités inférieures à 5 m³ sont martelées par le garde.

Dans la forêt du Fournion, une chose très remarquable est à signaler: c'est la présence de l'épicéa, du pin sylvestre et du mélèze, se trouvant en mélange et donnant tous trois de très beaux spécimens. Sous ces peuplements se trouve un abondant recrû d'épicéa. Ici les botanistes ont eu le plaisir de découvrir la rarissime pyrole uniflore.

Nous ne voudrions pas terminer sans exprimer au Comité de la Société vaudoise des forestiers, et à M. J. Darballay, notre infatigable chef de course, toute notre reconnaissance pour la façon distinguée avec laquelle ils ont organisé ces journées si instructives. Nos remerciements vont aussi au Conseil d'Etat du Valais, et aux autorités communales de Martigny et Orsières, dont les preuves d'attachement nous sont précieuses.

J. Bornand, expert forestier.

Valais. Le Conseil d'Etat vient de décider la création d'un poste d'adjoint à l'inspection cantonale des forêts, à Sion. Il s'agit, évidemment, d'un premier pas, car nous ne doutons pas, en effet, de voir le Valais remanier ses arrondissements en vue d'une diminution de la surface. Une augmentation du personnel forestier devient de plus en plus le but principal de la politique forestière du canton.

† *M. Edmond Barberini.* Nous recevons la triste nouvelle du décès de M. Barberini, inspecteur forestier du 1^{er} arrondissement valaisan. M. Barberini, né en 1855, après avoir étudié à Zurich de 1879 à 1882, entra en 1885 au service de son canton. En 1887, il était nommé inspecteur forestier de l'arrondissement de Brigue, poste qu'il a occupé jusqu'à son dernier jour.

Le défunt, depuis fort longtemps, souffrait d'une maladie contractée en montagne, au cours des journées pénibles qu'exige la gestion d'arrondissements aussi considérables que ceux du Haut-Valais. Barberini,

avec lequel nous étions encore il y a quelques jours, parlait cette fois de s'arrêter pendant un certain temps, de se reposer au milieu des siens, pour reprendre sa besogne avec un nouveau courage. La mort ne l'a pas permis : Barberini disparaît subitement, tombé en plein travail. Qu'il repose maintenant en paix ! Nous adressons à ses enfants, qui restent seuls aujourd'hui, l'expression de notre profonde sympathie.



Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

G. Martinet. Histoire de l'agriculture dans le canton de Vaud. Tirage à part du *Dictionnaire historique, géographique et statistique* du canton de Vaud, publié sous la direction de E. Mottaz. Lausanne, librairie F. Rouge & Cie.

Eugène Pépin. *Les Haute et Basse Forestz de Chinon des origines au XVI^e siècle.* Etude de législation et d'histoire forestières. Paris, Lucien Laveur, éditeur, 13, Rue des Saints-Pères. Volume in-8° de 233-xxiii pages, avec un plan de la forêt de Chinon au XVII^e siècle. 1911. Prix fr. 5.

* * *

La protection de la nature en Suisse, par le Dr C. Schræter, professeur de botanique à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Conférence publique faite à Bruxelles le 20 mai 1910. Avec 12 planches. Bruxelles, Maison d'édition Albert De Boeck, 265, Rue Royale. 1911.

Jamais un mouvement idéaliste n'a conquis le monde entier, n'a suivi une marche triomphale aussi rapide que les efforts de ces dernières années pour la protection de la nature.

Depuis longtemps, on s'occupait, il est vrai, de cette protection sur des points isolés : en 1803, l'Etat bavarois avait acheté le „Theresien-Hain“ à Bamberg afin de réserver cette forêt pour l'agrément du public. La première „Réservation“ des Américains „Hot Spring reservation“ de l'Arkansas date déjà de 1832. La France a commencé à fonder des „réserves artistiques“ dans la forêt de Fontainebleau en 1861, et la renommée de la forêt-vierge de Schattawa, en Bohême, date de loin.

Le mouvement en faveur de la protection des monuments naturels est devenu général en Europe, surtout dans les dix dernières années, grâce au travail acharné et à l'énergie du promoteur principal de la protection, le prof. Conwentz, de Danzig, qui, depuis 1906, a été secondé fortement par M. le Dr Paul Sarasin, de Bâle.

On connaît l'objet de ce mouvement et les résultats atteints jusqu'ici en Allemagne. Moins connus, d'autre part, sont les progrès qu'on a faits derniè-